

## ANNEXE A (suite)

N° du crédit	Service	Montant	Total
		\$	\$
	TRANSPORTS TRANSPORT		
	MINISTÈRE		
1	Transports – Dépenses de fonctionnement et : <i>a)</i> autorisation de consentir des avances recouvrables à l'égard des services de transport, d'arrimage et d'autres services de la marine marchande fournis pour le compte de particuliers, d'organismes indépendants et d'autres gouvernements au cours de l'exercice d'une juridiction ou par suite de l'exercice d'une juridiction en matière de navigation, y compris les aides à la navigation et la navigation maritime; <i>b)</i> autorisation d'engager des dépenses pour des biens autres que fédéraux pendant l'exercice d'une juridiction ou par suite de l'exercice d'une juridiction en matière d'aéronautique; <i>c)</i> autorisation de faire des paiements de commissions pour le recouvrement de recettes conformément à la <i>Loi sur l'aéronautique</i> ; <i>d)</i> sous réserve de l'alinéa <i>e)</i> , autorisation de dépenser les recettes de l'année; <i>e)</i> autorisation de dépenser un montant de recettes reçues dans l'année au cours de l'exercice d'une juridiction ou par suite de l'exercice d'une juridiction en matière d'aéronautique, montant qui soit égal, de l'avis du ministre du Revenu national, au montant net provenant, dans l'année, de l'impôt sur le transport par avion à payer en vertu de la partie II de la <i>Loi sur la taxe d'accise</i> .....	546 593 000	
5	Transports – Dépenses en capital, y compris les contributions pour les travaux de construction exécutés par des provinces ou des municipalités, des autorités locales, ou des entrepreneurs privés .....	523 067 000	
10	Transports – Subventions inscrites au Budget et contributions .....	306 919 900	
15	Paiements à la Société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée à affecter au paiement de l'excédent des dépenses sur les recettes de la société (à l'exception de l'amortissement des immobilisations et des réserves) relativement à l'exploitation des ponts Jacques-Cartier et Champlain à Montréal .....	36 981 000	
20	Paiements à la Société canadienne des ports pour : <i>a)</i> les coûts d'électricité au port de Churchill (Man.); <i>b)</i> le réaménagement d'installations au Port de la Baie des Ha! Ha! .....	875 000	
25	Paiements à Marine Atlantique S.C.C. relativement : <i>a)</i> aux coûts de la direction de cette société; paiements à des fins d'immobilisations et paiements pour des activités de transport, y compris les services de transport maritime suivants conformément à des marchés conclus avec Sa Majesté : traversiers et terminus de Terre-Neuve; services côtiers et terminus de Terre-Neuve; traversiers et terminus de l'Île-du-Prince-Édouard; traversiers entre Yarmouth (N.-É.) et les États de la Nouvelle-Angleterre, États-Unis; et traversiers entre Digby (N.-É.) et Saint John (N.-B.) et terminus; <i>b)</i> aux paiements à l'égard des frais engagés par la compagnie pour assurer des prestations de retraite anticipée, des prestations de cessation d'emploi et d'autres prestations à ses employés lorsque ces coûts sont engagés par suite de la réduction du personnel ou de l'interruption ou de la diminution d'un service; <i>c)</i> à l'assistance financière à une filiale engagée dans la réparation et la maintenance des navires .....	127 774 000	